

## RPN branche Maladie : **Accompagnement à la mise en œuvre du SDSI**

Mardi 15 novembre 2011  
UCANSS ( PARIS )

### *Un interminable et mauvais feuilleton*

La nouvelle réunion paritaire qui s'est tenue le 15 novembre fait suite à nombre de rencontres avec les partenaires sociaux – qu'il s'agisse d'INC ou de RPN tenues à l'UCANSS ou de séances du Comité d'Entreprise à la CNAMTS...quand il ne s'agissait pas de visites des sites. Cette RPN devait marquer, croyait-on, une nouvelle étape d'un feuilleton qui n'en finit pas.

Rappelons quand même que la réorganisation de l'informatique de la branche Maladie était actée depuis les rapports successifs de l'IGAS (2009) et de la Cour des comptes (2010) et que le schéma directeur informatique a émergé début 2010. Il s'en est suivi une communication continue mais parcellaire et toujours incomplète ce que dénonçait une intersyndicale dans les termes suivants : *«des annonces ont lancées au fil des réunions , au nom de la transparence, qui montrent une politique des petits pas cherchant à tester la résistance du personnel...avec pour résultat l'inquiétude du personnel de tous les sites... »*

Faut-il y voir un nouveau type de management des relations sociales s'apparentant à une course d'usure où la bataille s'arrêterait faute des combattants ?

Plus sérieusement, et malgré les pétitions de principe du Directeur du système d'information de la CNAMTS – *« On ne fera pas ce dossier à l'encontre du personnel »* *«On n'est pas à une semaine près »*- la position de l'ensemble des Fédérations est globalement unanime pour dénoncer l'insuffisance du texte proposé à la négociation des partenaires sociaux et pour rappeler une nouvelle fois les silences de la CNAMTS sur des points jugés essentiels dans ce dossier.

La Fédération FO a posé le maintien de l'intégralité des sites informatiques comme un préalable et la CGT la prise en compte du travail mobile. Le SNFOCos déplorait une négociation s'ouvrant sans attendre les conclusions de l'expertise déclenchée à l'initiative des OS tandis que la CFDT s'étonnait que les Fédérations n'aient pas été tenues au courant des plus récentes évolutions du (projet) SDSI.

Le représentant de la Fédération CFTC a pour sa part souligné les limites du projet actuel de la branche Maladie au regard de questions de fond pourtant essentielles.

Elles conditionnent, selon lui, la réussite de la modernisation de l'informatique de branche. Laisées délibérément sans réponse, elles n'en manqueront pourtant pas de se rappeler aux dirigeants de la branche lors de la mise en œuvre de cette nouvelle réorganisation de l'informatique.

La CFTC a stigmatisé le poids de la sous traitance qu'elle juge trop important au même titre que par les personnels informatiques : la position de principe vaguement évoquée par le Direction de la CNAMTS de ré internaliser doit être concrètement identifiée et mesurée pour redonner de l'espoir au personnel de l'informatique.

La CFTC a regretté une quasi absence de véritable politique prévisionnelle des emplois et des compétences et elle considère que c'est désormais un impératif dans ce secteur : cela nécessite là aussi un chiffrage des besoins et une analyse des moyens tant internes qu'externes, matériels et immatériels (compétences logicielles) pour garantir une certaine pérennité à cette nouvelle et incertaine réorganisation fonctionnelle et géographique. Une réorganisation qui, aux dires de la direction de la CNAMTS ne serait pas dictée par des considérations d'économies immobilières. Difficilement crédible en ces temps de recherche d'économies à tous crins !

Pour la CFTC, en cas de besoin, la banalisation et la «démocratisation» des nouvelles technologies « réseaux » (bases de données consultables à distance, messageries, visioconférences, conférences téléphoniques) offrent désormais des solutions performantes de travail à distance, particulièrement adaptées aux situations visées par des fermetures de sites. L'expérience (réussie) de la CNAMTS en matière de télétravail interdit de fermer une telle piste au moment où des mobilités géographiques vont s'imposer à des dizaines d'informaticiens qui aspirent à poursuivre leur carrière professionnelle au mieux de leurs intérêts (personnels et familiaux). Comme il l'a été dit et redit, la question du lieu de travail est un point essentiel. Si l'Employeur a fini, péniblement, par déclarer que le travail à distance ne serait pas un point dur pour l'Employeur dans cette négociation, il y a en la matière une concertation approfondie à conduire sur la question.

- La saisine d'un expert et le travail qui est présentement conduit par la Société Secafi posent enfin clairement la question de la réalité de la concertation. Sans doute cela retarde t il le calendrier de livraison du SDSI mais à qui la faute ? A force de diluer l'information sur les enjeux réels qui affecteront le personnel informatique et d'étirer une concertation, plus apparente que réelle et sincère, le projet informatique prend une nouvelle fois du retard ce qui est préjudiciable à tous.

Il reste à espérer un positionnement plus réaliste de la part de la CNAMTS pour la suite de cette négociation.

**Prochaine RPN sur le SDSI de la branche Maladie : lundi 28/11/2011.**